

Envoi : 16/10/2018

Réception par le Préfet : 16/10/2018

Publication : 19/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-10-4

Séance du vendredi 12 octobre 2018

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA POLITIQUE SOLIDARITE, FAMILLE, INSERTION ET LOGEMENT POUR UN MONTANT DE 39 600 EUROS

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Département en matière de prévention et prise en charge des situations de fragilité, de développement social, d'accueil des jeunes enfants et d'autonomie des personnes,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2017-7-4-1 et n° CD 2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 relatives à la Politique de la solidarité,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-6-10-6 du 15 juin 2018 relative aux subventions 2018 aux associations ou organismes relevant de la politique de la solidarité, famille, insertion et logement pour un montant de 808 052 €,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité famille, insertion et logement lors de sa réunion en date du 7 septembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 39 600 € aux associations et organismes, tels que détaillés dans la liste annexée à la présente délibération (annexe 1),
- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique,
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2018 :
- 25 500 € sur le Programme G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,
 - 7 500 € sur le Programme H713, Chapitre 65, Fonction 58, Nature 6574,
 - 6 600 € sur le Programme G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

M. Alain COUCHOT ne participe pas au débat, ni au vote en sa qualité de Président de l'Association Le Cap

Adopté à l'unanimité